

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Encombrants ménagers

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Context: Déchets résiduels encombrants valorisables d'origine ménagère

- Déchets résiduels qui sont valorisables et combustibles, mais qui se distinguent des flux résiduels commerciaux en raison de leur origine
- Déchets résiduels ménagers dont la taille ne correspond pas à celle du sac/conteneur d'ordures ménagères

Définition du Vlarema (1.2.1 § 34): *les déchets générés par l'activité normale d'un ménage privé, et les déchets similaires qui, en raison de leur taille, de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être contenus dans les récipients destinés à la collecte des déchets ménagers et qui sont collectés en porte-à-porte, ainsi que la fraction résiduelle restante pour l'incinération ou la mise en décharge après présentation au parc de recyclage.*

CONDITIONS

Autorisé:

- Tout déchet pour lequel il n'existe pas de collecte ou solution sélective
- Déchets résiduels dont les dimensions sont supérieures à celles d'un sac poubelle ou d'un conteneur d'ordures ménagères.

Non autorisé:

- Matières recyclables tels que papier/carton, PMC, métal, textiles, verre, déchets organiques, déchets verts, briquillons, pneus, bois, films, plastiques durs...
- Déchets dangereux (PDD, matières radioactives, batteries...)
- Déchets d'équipements électroniques et électriques
- Cadavres et abats, huiles et graisses
- Amiante et produits à base d'amiante
- Matelas propres
- Matières non combustibles tels que poudres, PUR, câbles, cordages de navire, bobines, rubans, billes de chemin de fer, blocs de béton,...

Si vos déchets ne remplissent pas ces conditions, consultez les conditions d'acceptation ci-dessous:

- Déchets résiduels d'entreprise
- Déchets de construction
- Plastiques durs

TERMES ET CONDITIONS

En cas de non-conformité, le collecteur se réserve le droit de refuser la cargaison concernée et / ou de facturer les frais supplémentaires résultant de la collecte et du traitement. La liste «non autorisé» doit être considérée comme non exhaustive et ne sert qu'à clarifier certains flux non conformes qui nécessitent une attention particulière dans le contexte de cette catégorie de déchets. Ces accords de non-conformité aux conditions d'acceptation sont également toujours mentionnés dans les conditions générales de vente ajoutées à nos offres de prix.